

Vous connaissez quelqu'un qui souhaite s'équiper d'un système de chauffage par pompe à chaleur ou qui a un projet de production d'énergie renouvelable par panneaux photovoltaïques ?

Remplissez votre bulletin de parrainage

Nom

**Vous**

Prénom

Téléphone

Mail

Adresse

Code postal

Ville

Nom

**Votre filleul**

Prénom

Téléphone

Mail

Adresse

Code postal

Ville

- Panneaux Photovoltaïques
- PAC air-air split ou multisplit
- PAC air-air gainable ou PAC air-eau
- PAC géothermique
- Adoucisseur d'eau

Je déclare avoir obtenu l'autorisation de communiquer les informations de mon filleul et vous autorise à le contacter  
1 rue Mercier, 33450 MONTUSSAN

**05 56 85 00 63**

[contact@solutionenergie.eu](mailto:contact@solutionenergie.eu)

# L'offre parrainage

## PARRAINER, C'EST GAGNER !



### Comment faire ?

# 1

Je recommande Solution Énergie pour l'achat d'un système de chauffage par pompe à chaleur géothermique ou aérothermique



# 3

Je reçois un chèque cadeau « à facture acquittée »

# 2

Je retourne ce bulletin d'inscription complété des conditions générales acceptées et signées à [contact@solutionenergie.eu](mailto:contact@solutionenergie.eu) ou 1 rue Mercier, 33450 MONTUSSAN



# 50 €

Pour tout achat d'une pompe à chaleur air-air split ou multisplit ou d'un adoucisseur d'eau

# 100 €

Pour tout achat d'une PAC air-air gainable, PAC air-eau ou de panneaux photovoltaïques

# 200 €

Pour tout achat d'un équipement de chauffe géothermique

Paiement à facture acquittée



# Conditions Générales · offre parrainage



## Article 1 · Objet

La SAS SOLUTION ÉNERGIE organise une opération parrainage permettant à des parrains de recommander des filleuls. Les parrains reçoivent une dotation dans le cas où le filleul contractualise avec SOLUTION ÉNERGIE dans les conditions exposées ci-après.

## Article 2 · Parrain

Est qualifiée de parrain toute personne ayant déjà confié son installation à SOLUTION ÉNERGIE qui souhaite la recommander en fournissant les coordonnées d'un filleul non encore enregistré dans sa base clientèle.

## Article 3 · Filleul

Est qualifié de filleul tout nouveau client n'ayant jamais contacté ou été contacté par SOLUTION ÉNERGIE, recommandé par un parrain.

## Article 4 · Enregistrement / invalidation du parrainage

Le parrain s'engage à communiquer ses coordonnées complètes ainsi que celles de son filleul (nom, prénom, téléphone, email, adresse postale) en envoyant le formulaire de parrainage et les conditions générales dûment complétés, datés et signés, par courrier, par email, ou auprès du commercial de SOLUTION ÉNERGIE.

SOLUTION ÉNERGIE s'engage à prendre contact avec le filleul afin de vérifier son intérêt, de confirmer qu'il sollicite SOLUTION ÉNERGIE suite à la recommandation de son parrain, ce avant tout établissement de devis ou d'étude pour son projet.

SOLUTION ÉNERGIE s'engage à informer tout parrain ou filleul dont le parrainage ne peut être retenu.

## Article 5 · Produits éligibles

Sont éligibles à parrainage

- de 50 € tout achat concrétisé d'une pompe à chaleur air-air split ou multisplit ou d'un adoucisseur.
- de 100 € tout achat concrétisé d'une pompe à chaleur air-air gainable ou d'une pompe à chaleur air-eau ou de panneaux photovoltaïques
- de 200 € tout achat concrétisé d'un équipement de chauffe géothermique

## Article 6 · Validation / rétribution

Le parrainage est considéré comme valide à la signature du devis par le filleul.

L'ensemble des conditions nécessaires à la rétribution du parrain sont considérées comme remplies à l'issue du paiement total du marché de travaux (dernière facture acquittée) par le filleul.

## Article 7 · Durée de l'offre

SOLUTION ÉNERGIE invite à consulter les conditions de l'offre de parrainage applicables selon leur version actualisée et se réserve le droit de retirer cette offre à tout moment.

## Article 8 · Confidentialité des données

Les données recueillies par le biais du formulaire de parrainage sont traitées conformément à la réglementation applicable et à notre politique de confidentialité.

*Bon pour accord, le :*

*Noms et signatures :*

*Le parrain*

*Le filleul*